**Fiche synthèse**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du document | **Plan d’action contre la précarité à Genève - Cohésion sociale 2030** |
| Date de publication | Février 2021 |
| Auteur | Département de la cohésion sociale (DCS) - Etat de Genève |
| Autres acteurs concernés | Communes genevoises, associations et département de l’économie et de l’emploi (DEE) |
| Contexte et enjeux | Près d’un habitant sur cinq vit dans la précarité et peine à faire face aux dépenses du quotidien à Genève, cela malgré l’incroyable dynamisme de l’économie.  Le nombre des bénéficiaires de l’aide sociale a presque doublé durant les dix dernières années. La crise liée au Covid a favorisé les inégalités et amplifié le phénomène de précarité malgré les nombreux dispositifs d’aide et d’accompagnement social.  Le plan propose de considérer les dépenses pour l’action sociale comme un investissement, qui permet à moyen et long terme de générer des économies importantes en permettant aux bénéficiaires de sortir progressivement du secours financier de l’État.  Le projet d’une nouvelle loi sur l’aide sociale et de lutte contre la précarité (LASLP) est actuellement en consultation au sein de la Commission sociale du parlement genevois. |
| Principaux objectifs visés / actions envisagées | 7 objectifs ont été définis pour lutter contre la précarité :   1. **Simplifier les procédures et renforcer l’accès aux droits**   Cet objectif vise à simplifier les démarches administratives et rendre l'information plus facilement accessible pour la population (combat le non-recours aux prestations sociale)   1. **Améliorer le dispositif d’aide sociale genevois**   Le projet de nouvelle loi sur l'aide sociale prévoit notamment d'adapter les barèmes et les critères d'octroi et d'encourager et valoriser l'emploi et l'activité lucrative par des mesures incitatives telles que la franchise sur le revenu.   1. **Prévenir les situations de précarité ou de détresse sociale et garantir la dignité**   Soutenir les initiatives innovantes en matière d'action sociale ; renforcer les politiques publiques d'inclusion sociale et de prévention des discriminations en faveur des publics fragilisés ; lutter par le biais d'une législation ad hoc contre l'endettement et le surendettement ; lutter contre la précarité alimentaire ; renforcer les politiques de soutien à la famille et faire en sorte que toutes les personnes résidant sur le canton bénéficient d'une existence digne, quel que soit leur statut.   1. **Aider, soutenir et accompagner les séniors et les aîné.e.s**   Adopter une législation sur les seniors, qui permette aux politiques publiques cantonales de tenir compte des spécificités de cette population, etc.   1. **Offrir des conditions de logement dignes à chacun.e**   Instaurer des mesures préventives et/ou compensatoires avec les propriétaires afin de mettre en place une politique concertée de maintien du logement ; renforcer l'information sur les droits et devoirs des locataires; élaborer un concept interinstitutionnel d'hébergement d'urgence et de logement social pour les personnes en situation de mal-logement ou de sans-abrisme.   1. **Renforcer le lien entre l’action sociale et l’économie** :   Augmenter les dispositifs de renforcement de l'employabilité à destination des publics particulièrement vulnérables sur le marché de l'emploi (migrant.e.s, jeunes, seniors) et améliorer les liens entre les structures d'insertion professionnelle et les entreprises.   1. **Renforcer la cohésion sociale en milieu urbain** :   Initier des projets-pilote avec les communes, accompagner le développement de nouveaux quartiers urbains afin d'anticiper les risques d'inégalités territoriales et de renforcer les services publics de proximité ; renforcer le rôle de la culture et du sport dans les approches visant à combattre les inégalités et renforcer les liens sociaux. |
| **Actions en lien avec le RTE** | Les intentions politiques dégagées par le plan d'action contre la précarité correspondent bien au concept du RTE et devraient ainsi favoriser son expérimentation à Genève. |
| Lien avec l’employabilité | La nouvelle loi sur l'aide sociale et la lutte contre la pauvreté prévoit de renforcer l’insertion professionnelle en augmentant les possibilités de suivre des formations qualifiantes et certifiantes, ainsi que les possibilités de reconversion professionnelle pour les bénéficiaires de l'aide sociale.  L'objectif 6 du plan d'action vise à renforcer le lien entre l’action sociale et l’économie en augmentant les dispositifs de renforcement de l'employabilité à destination des publics particulièrement vulnérables sur le marché de l'emploi (migrant.e.s, jeunes, seniors) et améliorer les liens entre les structures d'insertion professionnelle et les entreprises. |
| Références à d’autres documents importants | * Rapport sur la pauvreté à Genève (2016) : <https://www.ge.ch/document/3978/telecharger> * Rapports du Centre d’analyse territoriales des inégalités (CATI-GE) de 2011, 2014 et 2020 permettent d’observer que Genève comporte des poches de précarité importantes.   <https://www.ge.ch/document/19368/telecharger> |
|  |  |

VDE – 1er juillet 2022